

Objet : Proposition pour la préservation et la valorisation des espaces verts à Mercier-Hochelaga-Maisonneuve

Madame, Monsieur,

Les espaces verts constituent un atout majeur pour la qualité de vie des populations urbaines, offrant une multitude de services écosystémiques essentiels. Ils jouent un rôle crucial dans la régulation du climat, la purification de l'air et de l'eau, la réduction des nuisances sonores, ainsi que le soutien à la santé mentale et physique des citoyens. La disparition de ces espaces entraîne une dégradation des services écosystémiques, avec des conséquences néfastes pour l'environnement urbain et ses résidents.

En absorbant la chaleur et en fournissant de l'ombre, la végétation atténue les effets des îlots de chaleur urbains et augmente l'humidité de l'air, contribuant ainsi à un microclimat plus agréable. La destruction de ces espaces, souvent favorisée par des projets d'industrialisation, aggrave la montée des températures, rendant les périodes de chaleur extrême particulièrement difficiles pour les populations vulnérables. Leur préservation est d'autant plus cruciale dans des secteurs fortement industrialisés comme Mercier-Hochelaga-Maisonneuve.

Les plantes et les sols des espaces verts jouent également un rôle déterminant dans la purification de l'air en captant les particules fines et en absorbant les polluants tels que le dioxyde de carbone et les oxydes d'azote. En outre, les écosystèmes présents dans ces milieux contribuent à la gestion des eaux pluviales en filtrant les eaux de ruissellement, un enjeu majeur dans notre arrondissement et dont les conséquences pourraient se faire ressentir dans les années à venir.

Ces espaces verts agissent aussi comme des barrières naturelles contre le bruit, un problème courant dans les zones industrielles et portuaires. En atténuant les nuisances sonores générées par les activités humaines, ils protègent la santé mentale et physique des résidents. Par conséquent, la création d'un Parc-Nature sur l'ensemble du terrain Assomption-Sud est indispensable.

Bien que nous reconnaissons le rôle économique du port de Montréal, il est crucial de ne pas perdre de vue les nombreux services écosystémiques dont nous nous privons en raison de sa présence sur l'île, entraînant un coût pour l'ensemble de la communauté montréalaise. La Ville doit intégrer cet aspect dans son approche de développement territorial.

De plus, les coûts liés à la santé publique, résultant de l'industrialisation du territoire, sont significatifs. La perte d'espaces verts est directement liée à une détérioration de la santé publique. Ces espaces ne sont pas de simples éléments esthétiques, mais des infrastructures essentielles à la santé des populations urbaines, offrant des lieux de détente, d'exercice et de connexion avec la nature, favorisant ainsi un mieux-être général.

L'accès régulier à la nature est bénéfique pour la santé mentale des citoyens, réduisant le stress, l'anxiété et la dépression. La destruction des espaces verts, en particulier face à l'expansion des zones industrialo-portuaires, limite les possibilités d'activités physiques en plein air, exacerbant des problèmes de santé liés à la sédentarité.

En conséquence, je recommande vivement l'utilisation de la phytoremédiation, de la bioremédiation et de la mycoremédiation pour traiter les sols contaminés, notamment dans l'arrondissement de MHM. Cette approche moderne permettrait de préserver la végétation tout en nettoyant les sols, offrant ainsi à la population l'opportunité de bénéficier des services écosystémiques pendant le processus de réhabilitation. Des ressources et expertises sont à disposition, notamment au jardin botanique de Montréal, à proximité.

En conclusion, pour atténuer les impacts négatifs de la cohabitation entre zones industrialo-portuaires et résidentielles, je propose que des efforts soient entrepris pour intégrer des principes de durabilité et d'équité, notamment :

- La création d'un Parc-Nature sur l'ensemble du terrain Assomption-Sud pour réduire les nuisances sonores et visuelles.
- En collaboration avec Espace pour la vie et le Jardin botanique de Montréal, l'adoption de la phytoremédiation, de la mycoremédiation et/ou de la bioremédiation pour traiter les sols contaminés.
- La limitation des activités industrialo-portuaires sur l'île.

Je vous remercie pour votre attention.
Bonne journée.

Chad Carrière, *résident inquiet de M-H-M*